



LA CONFÉRENCE
DES FINANCEURS
DE LA PRÉVENTION
DE LA PERTE
D'AUTONOMIE
EN MEURTHE-ET-MOSELLE

CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

prévenir pour bien vieillir !



AUTONOMIE

la Conférence des fina

Prévention et bien vieillir

un enjeu stratégique de taille !

horizon 2040

UN meurthe-et-mosellan
SUR TROIS sera âgé
de PLUS DE 60 ANS

QUATRE FOIS PLUS
de personnes âgées
de PLUS DE 80 ANS

Pour qui ? Pourquoi ?

La mission de la Conférence des financeurs est de permettre à chaque personne de 60 ans et plus de vivre chez soi le plus longtemps **possible**. À l'échelle départementale, elle réunit les partenaires qui **agissent pour préserver leur autonomie en finançant** des actions de prévention collectives et individuelles.

Ses forces

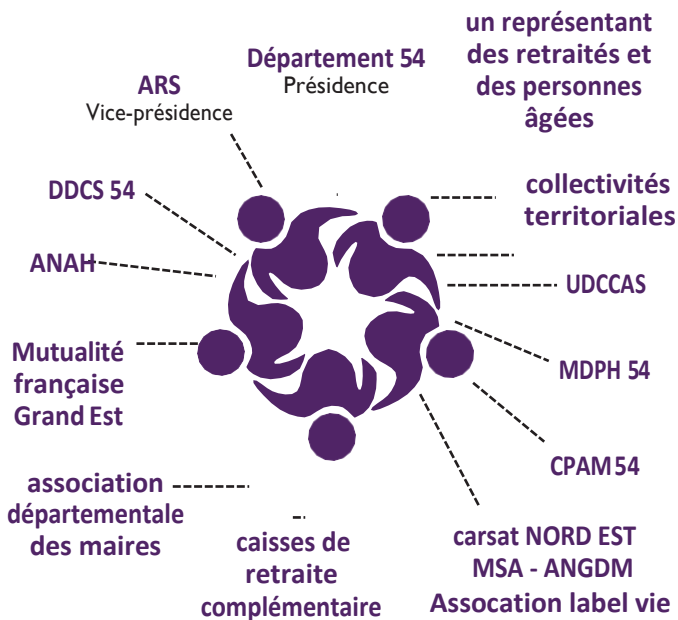
la diversité de ses membres

et son fonctionnement collaboratif

Instance phare issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des **financeurs de la prévention de la perte d'autonomie** des personnes âgées (CFPPA) vise à développer une politique partagée en faveur du maintien de l'autonomie et à assurer la mise en œuvre **partenariale d'actions favorisant le bien vieillir**.

nceurs de la prévention d

Qui sont ses membres ?



Auxquels s'ajoutent pour la formation HABITAT INCLUSIF :

Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle
ARELOR, Union et Solidarité, Métropole du Grand Nancy
Communauté de communes du Bassin de Pompey, Service Habitat du Département, Un représentant des personnes handicapées, Banque des Territoires, Groupe Action Logement Services

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANGMS: Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs

ARS : Agence Régionale de Santé

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

e la perte d'autonomie

Quel est son rôle ?

À partir de son programme coordonné de prévention **2018-2022, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie définit** annuellement son plan d'action.

En 2020, il s'articule autour de 6 priorités :

- ③ Améliorer l'accès aux aides techniques individuelles, avec notamment l'appui **d'ergothérapeutes pour l'évaluation des besoins** en matière d'aides techniques et d'adaptation **de l'habitat.**
- ③ **Sensibiliser à la prévention et soutenir le** développement d'actions collectives pérennes permettant la préservation de l'autonomie : **lien social/santé globale - Bien vieillir/mobilité collective.**
- ③ Soutenir les actions de prévention collectives **au sein des Établissements d'hébergement** pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- ③ Soutenir les actions de prévention des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).
- ③ Soutenir les proches aidants.
- ③ Soutenir les programmes de prévention au sein des résidences autonomie via le forfait autonomie.



Les financements mobilisés pour mettre en œuvre son plan d'action **sont attribués dans** le cadre d'appels à projets annuels. **En 2019, plus de 200 candidatures** ont été reçues.

Quels dispositifs mobilisables ?

Les aides individuelles

Elles favorisent la préservation de l'autonomie des personnes âgées dans leur lieu de vie. À travers les préconisations d'un ergothérapeute, elles peuvent **par exemple participer au financement de barres d'appui, à l'installation d'un chemin lumineux ou à l'aménagement adapté d'une salle de bain.**

Les actions collectives de prévention

Financées et implantées localement elles permettent aux personnes âgées qui y participent de stimuler leurs fonctions cognitives, de pratiquer une activité physique, d'améliorer leur hygiène de vie, d'enrichir **leur vie sociale, de faciliter l'accès à la mobilité,** de favoriser l'apprentissage du numérique...

L'aide aux proches aidants

Il s'agit de les sensibiliser, de les accompagner et de les soutenir pour qu'ils puissent vivre au mieux leur rôle d'aidant : information sur les dispositifs existants, formations pour accompagner l'aidé **sans s'épuiser, préserver la santé et le bien être des proches aidants** (ateliers nutrition, sophrologie...), soutien psychosocial collectif (groupe de parole) ou individuel...



en chiffres

En 2019, la Conférence des financeurs de Meurthe-et-Moselle a financé près de 170 projets qui ont permis le déploiement de plus de 10 000 séances d'actions de prévention, bénéficiant à plus de 25 000 seniors.

Nouveauté !

La plateforme de prévention sénior

Notre nouvel outil de cartographie en ligne recense toutes les actions de prévention favorisant l'autonomie des personnes de plus de 60 ans. Cette plateforme vous permet de visualiser, sur une **carte et/ou sous forme de fiches, les actions qui se déroulent au plus près de chez vous et d'obtenir** toutes les informations pratiques pour y participer.



[meurthe-et-moselle.fr/actions/
personnes âgées/conferencedesfinanceurs](http://meurthe-et-moselle.fr/actions/personnes_âgées/conferencedesfinanceurs)



Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Direction de l'Autonomie
48, esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX
03 83 94 55 72

conferencedesfinanceurs@departement54.fr



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54

